



Compte Rendu
Conseil municipal du 14 décembre 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 14 décembre 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

Minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Daniel CHEVALLIER : je souhaite intervenir sur 2 points qui sont à l'ordre du jour du Conseil municipal :

- sur le débat actuel sur la coopération intercommunale : je suis les délibérations et prises de position des différents conseils municipaux : c'est la véritable pétaudière ! De mon point de vue, il n'y a jamais eu de véritable débat au niveau du conseil départemental, avec possibilité de propositions alternatives : c'est dommage qu'il n'y ait pas eu de débat et pas de discussion au niveau local. Il aurait été intéressant de provoquer de tels échanges. Bon nombre de nos concitoyens auraient trouvé intéressant de pouvoir participer et débattre de ce sujet. Vous avez à vous positionner par rapport aux propositions du Préfet, qui aurait pu tenir compte de certaines prises de position. Cette remarque concerne l'ensemble des conseillers et j'aurais espéré que quelques uns organisent ce type de débat.

- sur le projet de médiathèque : je ne sais plus où on en est de ce dossier : on était sur le point de choisir la couleur de la moquette l'an dernier et aujourd'hui on demande des subventions. Je crois que ce dossier commence à devenir pesant au niveau de la municipalité. Vous aviez le choix entre le gâchis (abandonner le projet) et le gaspillage (dont on ne sait où il va s'arrêter compte tenu du temps et des finances nécessaires à sa réalisation). Quand allez-vous arrêter ce projet démesuré, ne correspondant pas aux besoins, de mon point de vue ?

René MOREAU : sur l'intercommunalité, il s'agit d'un point à l'ordre du jour figurant parmi les premières délibérations et je répondrai à ce moment là. Il y a les souhaits que la ville de Veynes peut formuler, ceux de telle ou telle localité mais il y a aussi la raison qui doit être prise en compte

et notamment au niveau de l'intercommunalité dans laquelle nous sommes. Il faut prendre une position et non mettre un coup de pied dans la fourmilière alors que nous appartenons à une nouvelle intercommunalité, née le 1er janvier 2014 seulement.

Concernant la médiathèque, la délibération porte sur une demande de subvention. Nous avons travaillé sur un certain nombre de points, il a fallu travailler sur l'extérieur, sur des aménagements intérieurs et le contenu et c'est notre rôle de travailler sur la bâtisse et ce qui va être à l'intérieur. Nous espérons 80 % de subvention, sur la délibération, on garde un taux de subvention de 75 % sur une dépense subventionnable maximum et nous sommes en train de travailler sur une réduction de l'enveloppe, sans remettre en cause le projet dans son intérêt. La médiathèque n'est pas remise en cause aujourd'hui, on travaille sur une adaptation d'un certain nombre de choses pour voir si on ne peut pas faire baisser la facture.

Un projet démesuré qui ne correspondrait à aucun besoin, chacun peut avoir son appréciation sur le sujet mais il y a des équipements nécessaires qu'il fallait réaliser, calibrer. On nous a reproché le stade municipal mais compte tenu de l'état actuel du stade et des vestiaires, on n'a guère d'autres choix. Un investissement a été assez lourd, avec un complément pour des vestiaires. Nous aurons ensuite un terrain libre plutôt bien situé. Pour la médiathèque, on a déjà dit qu'avec une enveloppe d'environ 700 à 800 000 €, on permettrait à un territoire, et non à Veynes seule, de se doter d'un équipement structurant.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

Le Maire donne la parole à Madame Saudemont qui a une communication à faire.

Bernadette SAUDEMONT : Jeudi 10 décembre a été lancée l'OPAH du Grand Buëch par le département des Hautes-Alpes, avec le soutien de l'ANAH. L'opération va durer 3 ans, jusqu'en octobre 2018. Cette mise en place s'est faite au travers d'une convention entre le Conseil départemental 05, le Conseil départemental 26, l'ANAH, la région et les communautés de communes (6 concernées dans le Grand Buëch).

Il s'agit d'une opération dont le budget est de 2 347 000 €, avec l'ANAH comme financeur principal, ainsi que les départements et la région. Est visée par cette opération l'amélioration du confort des logements et des conditions de vie. Il y aura une coordination de proximité et l'opération touche 95 logements de propriétaires occupants et 30 logements locatifs. Sont éligibles le bâtiment ancien de plus de 15 ans, constituant la résidence principale, des revenus avec plafond et un gain d'énergie de 25 % au moins. Il convient de remplir un dossier de pré-demande, puis une demande définitive. L'animation de ce dispositif est faite par le CALHAURA, des permanences seront tenues dans toutes les communes et communautés de communes. Le dispositif ANAH est généreux en ce moment, la CCBD a décidé d'accorder 200 000 € à ce programme. Un article sera fait dans le bulletin municipal, ainsi que sur le site internet et sur le panneau d'information (pour les dates de permanences).

Marie-Christine MOURARET : les 95 et 30 logements sont pour quel territoire ?

Bernadette SAUDEMONT : pour l'ensemble des 6 communautés de communes, mais c'est finalement le budget attribué par la communauté de communes qui est limitatif et non le nombre de logements.

L'aide de l'ANAH peut atteindre 50 % mais c'est au cas par cas, et on mettra sur le site le dossier de pré-demande à renseigner.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le maire fait part de deux informations aux élus.

Emprunt réalisé pour le budget annexe de l'Eau

Après consultation, il a été décidé de réaliser un emprunt d'un montant de 200 000 € auprès de l'établissement Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Montant	200 000 €
Commission d'instruction	120 €
Pénalité de dédit	1 %
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	1,51 %
TEG	1,51 %
Durée	20 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,75 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,75 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts prioritaires)
Condition de remboursement anticipé	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle
Taux utilisé pour calculer l'indemnité forfaitaire	0,35 %

Emprunt réalisé pour le budget principal

Après consultation, il a été décidé de réaliser un emprunt d'un montant de 300 000 € auprès de l'établissement Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Montant	300 000 €
Commission d'engagement	0,25 % du capital emprunté
Durée totale	15 ans
Périodicité	Trimestrielle
Taux d'intérêt	2,44 %
Base de calcul	30/360
Amortissement du capital	progressif

Remboursement anticipé total

Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

A l'heure actuelle, des établissements veulent bien s'engager sur des collectivités mais d'autres ne veulent pas, compte tenu du portefeuille qu'ils détiennent déjà dans cette collectivité.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 29 octobre 2015**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il présente les premières délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Instauration d'un Compte Epargne Temps (CET)

Le Maire présente la délibération : il s'agit d'instaurer le Compte Epargne Temps pour le personnel de la commune, ainsi que le droit de faire don de jours de repos ainsi épargnés à un agent devant s'occuper d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou ayant été victime d'un accident d'une particulière gravité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Transformation de postes

Le Maire présente la délibération : il s'agit de transformer un poste d'adjoint technique de 1ère classe en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis du Conseil municipal sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire présente la délibération : il s'agit de donner un avis sur le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet, et en vue du Conseil communautaire prévu le lendemain.

René MOREAU : nous avons 2 solutions dont celle d'essayer de raisonner sur un ensemble et de consulter, voire même la population, et ne pas savoir trop où aller. Nous avons eu un premier travail de réflexion au sein de la communauté de communes existante, il nous faut une solidarité au sein de cette intercommunalité et la CCBD est une nouvelle communauté de communes née seulement en janvier 2014, suite à la création de la nouvelle commune du Dévoluy. C'est un long travail de mettre sur la table des intérêts communs et un premier travail de concertation et de débats, avec nos collègues de la CCBD, a été organisé.

La CCBD compte 7200 habitants, ce qui correspond aux critères de la loi NoTRE, on note des différences fiscales importantes avec la CCHB, sur lesquelles il est impossible de revenir : la CCBD a une fiscalité propre sur la fiscalité professionnelle, la CCHB a une fiscalité unique. Au sein de la CCHB, ce ne sont pas les communes qui perçoivent le produit de la fiscalité professionnelle mais l'intercommunalité, qui répartit ensuite entre les communes. La CCHB ne comprend pas un grand territoire industriel et commercial, ce qui explique sans doute ce passage à la FPU. Renseignements

pris auprès de la préfecture et de la Direction Départementales des Finances Publiques (DDFiP), il n'existe aucune possibilité de faire autre chose que la Fiscalité Professionnelle Unique si la CCBD et la CCHB se marient. Alors que nous commençons seulement à voir des projets qui pourraient naître en commun sur cette communauté de communes existante, avec un seul projet sorti en 2015 (atelier CGR), nous faire changer de périmètre de communauté de communes dans les semaines qui viennent, c'est repartir dans 2 ans d'expectatives, de recherches de projets communs, de travail en commun.. ça semble difficile. Par exemple, le périmètre du SCOT s'arrête à Veynes, et même si le SCOT peut intégrer la CCHB, la répartition des surfaces dédiées à l'économie devrait être revue avec les nouvelles communes. Il y a là une véritable difficulté et je ne comprends pas que l'État n'ait pas été au-delà avec la possibilité de passer d'une FPU à une fiscalité propre. Dans la mesure où nous sommes sur un territoire, d'une certaine homogénéité et une communauté récente, je ne vois aucune raison d'aller se marier avec d'autres. Il faut conforter l'intercommunalité telle que, avant d'étendre le périmètre.

Il s'agit là de la position de la majorité municipale.

Une réunion a eu lieu avec l'ensemble du conseil municipal.

L'esprit est là : ne rien changer, d'autant que le SCOT comprend 72 communes avec divers dispositifs prévus (habitat, industriel et économique, équipements...).

J'ai d'ailleurs demandé au Préfet pourquoi ne pas avoir proposé une intercommunalité correspondant au périmètre du SCOT.

Je ne sais pas ce que va faire le Préfet du centre Buëch, qui représente moins de 5000 habitants.

Dans le cadre des échanges au sein du Conseil municipal, était cité le Parc des Baronnie mais on travaille encore à trouver une image commune avec le Dévoluy, des questions se posent sur la cohérence avec les Baronnie Provençales.

De plus, certaines communes de l'actuelle CCBD restent dans la CCBD si le périmètre ne bouge pas mais demanderaient à se rapprocher de Gap si la CCHB était rattachée à la CCBD (la Roche des Arnauds, Manteyer, Rabou, Dévoluy...). Cela remettrait tout en question.

La qualité de centre bourg de Veynes ne serait pas remise en cause puisque le SCOT reconnaît Veynes comme ville pôle d'équilibre, lui permettant d'exister en tant que tel.

Après concertation avec les maires de la CCBD, au sein de la communauté de communes, on estime risqué et dangereux d'aller tout casser, pour aller vers quoi ? On ne sait pas... ce qui ne signifie pas qu'on ne puisse pas travailler en coopération avec la CCHB, comme sur le centre social actuellement, mais c'est un peu risqué.

Franck GATOUNES : concernant des discussions au sein de la CCBD, je n'ai participé à aucun débat. La discussion a dû avoir lieu au niveau du bureau communautaire seulement.

René MOREAU: oui, vous avez raison, il y a seulement eu débat au sein du bureau et au sein d'une réunion de l'ensemble des maires de la communauté de communes, le débat au sein du Conseil communautaire aura lieu demain.

Marie-Christine MOURARET: un débat le 15 décembre pour une décision le 15 décembre, ça laisse peu de temps.

Franck GATOUNES : un débat aujourd'hui au conseil municipal et un demain au conseil communautaire, ça fait juste, c'est bien qu'on n'a pas voulu élargir le débat. Et ce malgré notre article dans le bulletin municipal. Vous oubliez une chose sur les finances : un diaporama de la Caisse des Dépôts et Consignations de septembre 2015 : en cas de fusion de communautés de

communes qui n'ont pas les mêmes modalités fiscales, il y a des compensations qui se calculent sur les 3 premières années et un lissage sur 12 ans. On ne perdrait pas de recettes particulières si on était marié avec le Haut Buëch.

René MOREAU: vous parlez du cas où on serait allé sur la fusion des différentes taxes, avec des compensations effectivement. J'ai une étude de 2011 et, dans tous les cas, les taux des taxes de Veynes augmentaient. Le problème n'est pas une fusion de la fiscalité, chacun garderait bien sa fiscalité propre comme aujourd'hui, mais il s'agit du problème de la fiscalité professionnelle qui, dans le Haut Buëch, est unique et perçue par la communauté de communes alors que dans la CCBD, elle est perçue par chaque commune. En cas de FPU, c'est le conseil communautaire qui répartit cette somme aux différentes communes selon les modalités qu'il souhaite, aucun lissage n'est prévu.

Marie-Christine MOURARET: il n'y a pas d'impossibilité de fait mais une possibilité d'échanger à ce sujet au niveau intercommunal. Le schéma proposé a pris en compte le bassin de vie, la vallée, les solidarités financières... nous pensons que le Haut Buëch fait partie de cette vallée et on a intérêt à se démarquer d'une agglomération comme Gap et travailler sur une identité propre de ce territoire. On ne va pas laisser le Haut Buëch aux portes de notre communauté de communes, d'autant que le bassin de vie c'est le leur aussi. Dans la délibération, vous allez jusqu'à proposer de se rapprocher de l'agglomération de Gap, ce que vous n'avez pas dit jusque là. D'un côté, vous ne voulez pas travailler avec d'autres mais vous envisagez une extension de périmètre du côté de Gap.

René MOREAU: j'ai parlé du territoire du SCOT, pour lequel un travail est engagé depuis 7 ans.

Marie-Christine MOURARET : on peut aussi avoir une autre réflexion. Je pense que la population de Veynes et du territoire doit pouvoir s'exprimer. La réalité du terrain c'est le bassin de vie, la réalité sur le terrain et non la notion de SCOT, aujourd'hui un peu virtuelle pour la population. C'est de l'énergie mais peut être que l'énergie nécessaire pour intégrer le Haut Buëch ne sera pas plus importante que ce qu'elle doit être aujourd'hui.

René MOREAU: aujourd'hui, nous sommes un peu plus de 7200 habitants dans la communauté de communes, on passerait à un peu plus de 9000 habitants avec le Haut Buëch. Ensuite, la Roche s'en irait, Manteyer aussi, le Dévoluy pourrait suivre. Le Préfet se retrouverait avec une communauté de 6800 habitants.

Marie-Christine MOURARET : vous raisonnez en prenant en compte un chantage de certains.

René MOREAU: il y a une unité territoriale aujourd'hui. Je suis d'accord, c'est peut être du moyen terme seulement mais on souhaite ne pas tout casser. Ce serait du temps perdu d'intégrer de nouvelles communes. J'ai dit un jour, de coeur, le Buëch doit s'unifier. Mais la raison doit triompher.

Françoise Toiron : on a travaillé avec la communauté de communes antérieurement et un travail avait été fait pour étendre le périmètre.

Marie-Christine MOURARET : comme le Dévoluy reste avec nous tant que la fiancée n'est pas plus belle ailleurs. Ça peut évoluer.

René MOREAU : le travail va s'arrêter si des communes comme la Roche des Arnauds, le Dévoluy nous lâchent dans les semaines qui viennent.

Marie-Christine MOURARET : l'échéance sera quand même 2017 le temps que le Préfet prenne sa décision et que le schéma aboutisse, qu'on reste en l'état ou pas.

René MOREAU : le 15 mars 2016, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunit et doit se prononcer à une majorité qualifiée. Le 30 mars 2016, le Préfet devrait prendre sa décision.

Marie-Christine MOURARET : les arrêtés définitifs sont prévus pour le 15 juin 2016.

René MOREAU : une décision sera prise au 30 mars, pour laisser le temps des recours. Et durant ce temps, on va continuer à travailler. A partir du moment où les concertations que nous avons eues nous ont fait voir les grandes lignes le débat public perdait de son sens. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité ouvrir le débat à la population.

Franck GATOUNES : pour ce vote, pouvons nous avoir un vote à bulletin secret ?

René MOREAU : nous allons y procéder.

Le vote à bulletin secret a lieu.

Oui (d'accord avec la délibération) : 18

Non (pas d'accord avec la délibération) : 5

La délibération est adoptée à la majorité.

Attribution des marchés d'assurances de la commune

Le Maire présente la délibération : il s'agit d'attribuer le marché d'assurances, composé de 4 lots, suite à la procédure d'appel d'offres qui a été lancée et au groupement de commandes entre la commune et le CCAS.

Il est proposé de procéder à l'attribution suivante :

- Lot n°1 Dommages aux biens : GROUPAMA MEDITERRANEE pour un montant de 7899 € pour la commune et de 5343 € pour le CCAS, correspondant à la garantie de base et à la garantie optionnelle « Bris de machines ».
- Lot n°2 Responsabilité civile : AVIVA ASSURANCES – Cabinet ANTHOUARD pour un montant de 3132 € pour la commune, correspondant à la garantie de base seulement, et de 2654 € pour le CCAS, correspondant à la garantie de base et à la garantie optionnelle « Protection juridique » ;
- Lot n°3 Flotte automobile : GROUPAMA MEDITERRANEE pour un montant de 5162 €, correspondant à la garantie de base et aux garanties optionnelles « préposés en mission » et « Bris de glaces » ;
- Lot n°4 Risques statutaires : ALLIANZ - Cabinet SOFCAP pour un montant de 32972 € pour la commune et de 45789 € pour le CCAS, correspondant à la garantie de base et à la garantie optionnelle « Congés pour maladie ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt ».

René MOREAU : je souhaite apporter une information complémentaire : l'ensemble du poste Assurances Commune et CCAS est en 2015 de 225 000 €. Pour 2016, ce coût descendra à 103 000

€ environ. Le cabinet spécialisé a une rémunération basée sur les économies (80 % des économies d'une année). Soit une économie nette pour la collectivité d'environ 20 000 € en 2016 puis près de 120 000 € dès 2017 (46 000 € pour la commune et 76 000 € pour le CCAS).

Marie-Christine MOURARET : la franchise pour les arrêts maladie était de 30 jours ?

René MOREAU : elle était de 15 jours auparavant mais on constate bien moins d'arrêts sur ces périodes courtes.

Marie-Christine MOURARET : il faut prendre en compte le fait que le coût de ces arrêts sera dorénavant pris en charge par la collectivité.

René MOREAU : le gain est supérieur au coût dans la mesure où la compagnie d'assurances a obligation d'avoir une marge de 30 % sur ces sinistres. Le dossier d'études démontre qu'on serait gagnant à s'auto-assurer sur l'ensemble des arrêts.

Marie-Christine MOURARET: les 120 000 € dont vous parlez sont bruts mais il faut déduire le remboursement dont bénéficie la commune avec une franchise à 15 jours aujourd'hui.

René MOREAU : oui, on le prend bien en compte et je vais faire déduire ces sommes de la base de rémunération du consultant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de groupement de commandes avec le CCAS pour le marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments nécessitant une puissance supérieure à 36 Kva

Le Maire présente la délibération et propose de constituer un groupement de commandes avec le CCAS pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments nécessitant une puissance supérieure à 36 KVA.

René MOREAU: nous avons reçu des offres suite à la consultation. La facture va descendre à 69000 € TTC environ. L'opérateur retenu serait GDF SUEZ Energies France (ENGIE) sur les deux offres reçues, dont celle d'EDF SA. Cette consultation entraîne un gain de près de 20000 €.

Marie-Christine MOURARET : peut être réfléchir aussi à la pollution lumineuse liée à l'éclairage public, cela peut permettre de faire aussi des économies.

René MOREAU: je crois qu'éteindre la nuit n'a pas été un dispositif retenu pour assurer la sécurité des personnes à certaines heures.

Marie-Christine MOURARET : il conviendrait peut être de consulter les collectivités qui sont passées à l'extinction.

René MOREAU : si la personne se sent en insécurité, c'est un souci, même si elle n'est pas en insécurité. On peut envisager d'autres choses comme baisser l'intensité lumineuse.

Franck GATOUNES : si on éteint, les caméras ne pourraient pas filmer dans les rues.

René MOREAU: les caméras prévues se passent de la lumière de l'éclairage public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des élus membres des comités de quartiers

Le Maire présente la délibération : il rappelle la constitution des comités de quartier et la nécessité de désigner les membres du collège Elus des différents comités de quartiers.

Françoise TOIRON : on parle de 4 membres et on n'en présente que 3.

René MOREAU : on va commencer avec 3 membres car il est difficile d'avoir des élus habitant chaque quartier.

On vous envoie la charte, le règlement et le plan avec le compte-rendu du Conseil municipal.

Franck GATOUNES : jusqu'à présent, Frédéric Dumont était l'animateur des comités de quartiers.

René MOREAU : il n'avait pas la disponibilité requise, donc l'animateur c'est Christian Aubert, assisté de Jean Pelloux. Les infos peuvent remonter sur l'un ou l'autre, les membres des comités de quartier le savent. Le collège des habitants n'est pas complet partout mais il se complétera au fur et à mesure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe en charge de la culture, du sport et du tourisme.

Convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association ART'TROC

Mme DARINI fait lecture de la délibération. Il s'agit de permettre la mise à disposition du local, anciennement police municipale rue du Jeu de Paume. La mise à disposition est gratuite et est passée pour un an.

Marie-Christine MOURARET : on est favorable à aider au développement et à l'installation des associations locales, surtout si elles animent. Mais je me suis aperçue que l'association était déjà dans les locaux alors que la mise à disposition prend effet au 1^{er} janvier 2016. On n'est pas trop légaliste sur ce point.

Fabienne DARINI : on a exigé l'assurance et la déclaration de l'association mais elle souhaitait décorer pour les fêtes de fin d'année.

Marie-Christine MOURARET : les exceptions sont partout et il faut éviter les précédents.

René MOREAU : ils ont mis 3 mois à se créer et ont voulu aller très vite. On s'est assurés du minimum.

Franck GATOUNES : la délibération précise que c'est gratuit pour un an mais pas, comme cela a été discuté en commission, qu'il n'y aurait pas de subvention de fonctionnement sur 2016.

René MOREAU : je propose de rajouter qu'en contre-partie de la gratuité, l'association ne bénéficiera d'aucune subvention en 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Christian AUBERT et Joël BOURBOUSSE.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Monsieur le Maire cède à présent la parole à Jacqueline MARCELLIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et sociales.

Rénovation des locaux de l'école primaire : demandes de subventions

Jacqueline MARCELLIN présente la délibération : il s'agit de présenter des demandes de subventions à l'État, au titre de la DETR 2016, et à la Région, pour la rénovation des locaux de l'école primaire.

Marie-Christine MOURARET : il s'agit des sanitaires de l'école primaire ? Insonorisation ?

Jacqueline MARCELLIN : sont prévues l'insonorisation d'une classe de l'élémentaire (utilisée dans le cadre de « + de maîtres que de classes », de 2 classes de maternelle et la réfection des sanitaires sous le préau

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Participation de la commune à la pratique sportive dans les écoles primaires

Jacqueline MARCELLIN présente la délibération destinée à arrêter la participation financière de la commune à la pratique sportive à l'école primaire, pour les activités de ski et de natation, et ce pour bénéficier de la participation financière du département.

Marie-Christine MOURARET : à quoi correspondent les zones 1 et 3 ?

Jacqueline MARCELLIN invite Céline RAMA à répondre : cela dépend des distances entre l'école et les champs de neige ou la piscine.

Michel GAIGNAIRE : d'autres activités sont elles couvertes par la participation du département ?

Jacqueline MARCELLIN invite Céline RAMA à répondre : oui, le département participe à d'autres activités de pleine nature comme escalade, voile.. mais rien est à valoriser à ce niveau là sur 2014 / 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Intégration du Dévoluy dans le Contrat Enfance Jeunesse 2015 / 2017

Jacqueline MARCELLIN rappelle l'existence d'un contrat enfance jeunesse sur le territoire de la CCBD et l'obligation de n'avoir qu'un seul CEJ sur un même territoire. Ainsi, il convient d'autoriser la passation d'un avenant destiné à intégrer la commune de Dévoluy pour la période 2015/2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire passe la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

Bernadette SAUDEMONT rappelle l'obligation de rendre les bâtiments recevant du public accessibles à toute personne porteuse de handicap, de tout type. L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux collectivités de déposer un agenda d'accessibilité programmée, visant à planifier les travaux de mise en accessibilité sur plusieurs années.

Ainsi, Bernadette SAUDEMONT propose de déposer un Ad'Ap concernant 26 bâtiments communaux, sur une durée totale de 6 ans, et non sur 16 bâtiments seulement comme délibéré en octobre 2015.

Bernadette SAUDEMONT : la commune a un peu plus chargé la première année en termes de travaux dans LA mesure où la commune peut bénéficier d'une subvention de 50 % sur certains bâtiments constituant aussi des locaux de travail, subvention qu'on ne retrouve pas forcément les années postérieures.

Franck GATOUNES : en commission urbanisme, on a établi un tableau avec un échéancier et il aurait été bien d'avoir ce tableau pour tous les conseillers.

René MOREAU : ce tableau doit être complété de deux salles. Une fois qu'il sera complété, on le diffuse à l'ensemble du conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle cadastrée AV 191

Bernadette SAUDEMONT présente la délibération : elle propose d'acquérir une parcelle correspondant à une grange située aux Paroires, pour y aménager un espace public.

Marie-Christine MOURARET : le prix d'acquisition est plus important que l'avis des domaines. Pourquoi cette différence ?

René MOREAU: le propriétaire en voulait une somme folle, puis a baissé et la commune a proposé 6000 € fermes. Finalement, le propriétaire a accepté récemment. Je ne suis pas sûr que l'évaluation des domaines corresponde bien à la réalité.

Marie-Christine MOURARET : quel est le projet ?

René MOREAU: la grange sera démolie et on évitera ainsi l'étranglement de la voie que le bâti actuel impose et on peut y aménager un espace vert selon l'espace restant.

Françoise TOIRON : un parking pourrait aussi être intéressant.

René MOREAU : je préférerais que ce soit quelque chose qui profite à un plus grand nombre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Réfection des réseaux d'eau et d'assainissement : demande de subventions

Christian AUBERT présente la délibération : il rappelle le projet d'aménagement du Bd Gambetta et indique qu'il convient d'intervenir également sur les réseaux humides. Il propose de demander des subventions à l'agence de l'eau.

Claudette MARSEILLE : on ne prévoit pas les réseaux secs ?

Christian AUBERT : ce sera fait en même temps.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'une médiathèque / salle de spectacles : demande de subvention

Bernadette SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention à l'État, au titre de la DETR 2016, pour obtenir une aide complémentaire sur la médiathèque, suite à l'aide attribuée en 2015 pour la 1ere tranche.

Elle précise que le montant de dépense présenté comprend l'intégralité des travaux en matière de scénographie et rappelle l'actuel travail des architectes pour une révision, à la baisse, de l'estimation. On vient de recevoir le permis de construire, donc on ne touchera pas à l'intérieur mais seulement à la toiture et la façade.

René MOREAU : un permis de construire modificatif ne poserait pas problème. On va voir avec l'architecte si on peut revoir à la baisse l'estimation.

Bernadette SAUDEMONT : au résultat de la nouvelle évaluation, on conviera les commissions Urbanisme et Culture.

Marie-Christine MOURARET : c'est dommage car la commission Culture n'a pas eu l'occasion de voir l'aménagement intérieur mais on ne réfléchit pas assez au contenu, à ce qu'on va faire dans ces locaux...

Fabienne DARINI : on va pouvoir le faire à présent, maintenant que l'enveloppe est arrêtée.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Aménagement du Bd Gambetta : demande de subvention

Bernadette SAUDEMONT propose de demander une subvention complémentaire pour l'aménagement du Bd Gambetta.

Le Maire précise que, sur les réseaux secs, on passe les dépenses en fonctionnement car les réseaux ne nous appartiennent pas.

Claudette MARSEILLE : il n'y aura donc pas de FCTVA à récupérer ?

René MOREAU: non, pas sur les réseaux. La nouveauté est qu'on récupérera le FCTVA sur les travaux de voirie à partir de 2016.

Claudette MARSEILLE : que reste-t-il de la région et de la DETR ?

Le Maire invite Céline RAMA à répondre : il reste 156 666€ de la région sur les 270 000 € obtenus et environ 4 000 € de DETR 2012 sur les 80 000 € obtenus.

Françoise TOIRON : on ne prévoit pas de réseaux sur l'avenue du 8 mai ?

Bernadette SAUDEMONT : l'avenue du 8 mai n'est pas prévue dans cette 1ère tranche de travaux sur Gambetta.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Tarifs 2016 service eau et assainissement

Christian AUBERT propose les tarifs 2016 applicables aux services eau et assainissement. Il propose une augmentation de 5 % sur le matériel, de 5 % des abonnements et de 2 % de la consommation.

Marie-Christine MOURARET: l'inflation n'est pas de 5 %, ni de 2 %. L'abonnement est injuste car des personnes font attention à leur consommation mais y perdent sur les abonnements. Ne peut-on pas réfléchir à des moyens de favoriser et encourager les bons comportements ?

René MOREAU : nous sommes avec des résidences secondaires : l'abonnement très bas défavorise les résidences principales. 2ème remarque : j'ai demandé que l'on regarde le tarif dans d'autres communes. L'eau est moins chère à Veynes même si elle augmente de 2 %.

Marie-Christine MOURARET : on peut réfléchir à une démarche d'économies d'énergie, on peut aller plus loin que d'appliquer un pourcentage d'augmentation. Il faut aussi anticiper sur le transfert automatique de la compétence au niveau intercommunal.

René MOREAU: n'oubliez pas non plus l'état des réseaux et les investissements qu'il va falloir faire. On peut instaurer un tarif pour les premiers mètres cubes et un tarif autre pour les tranches supérieures. En revanche, aller sur des quotients familiaux sur tout.. c'est compliqué.

Marie-Christine MOURARET : les quotients familiaux ou autre chose, soyons un peu ouverts et ouvrons le champ des possibles

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

DM n°5 budget principal

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n° 5.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

DM n° 3 budget assainissement

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n° 3.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

DM n°3 budget eau

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n° 3.

La délibération est adoptée à l'unanimité ;ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

DM n° 1 budget cinéma

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n° 1.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

DM n° 1 budget réseau de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n° 1.

La délibération est adoptée à l'unanimité ;ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Attribution de subventions aux associations

Jean-Paul ARTIGUES propose d'attribuer une subvention de 5 296 € au Centre social au titre du CEJ, de 70 € au Foyer culturel pour la venue d'un auteur et 400 € à l'OMS pour l'organisation du ciné-débat autour de « The program ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fusion des régies eau et assainissement

Jean-Paul ARTIGUES rappelle l'existence de deux budgets annexes distincts, l'un pour l'eau potable et l'autre pour les eaux usées et propose, sur invitation de la trésorière, de fusionner les deux régies.

Claudette MARSEILLE : on pourrait faire un rôle eau et un rôle assainissement, ce qui serait plus lisible et plus transparent pour la collectivité.

René MOREAU: la comptabilité analytique permet de suivre les investissements et les charges afférents à chacun des budgets.

La délibération est adoptée à l'unanimité : ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Claudette MARSEILLE.

Tarifs publics 2016

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs 2016 des services municipaux.

Il précise, concernant la cantine, que le collège facturera, à compter du 1^{er} janvier 2016, la tarif de 4,00 € par repas à la commune.

S'agissant des locations de salles, il propose d'intégrer, dans les gratuités, la CCBD à hauteur de 3 utilisations par an, avec un forfait ménage appliqué systématiquement.

Marie-Christine MOURARET : il me paraît mieux et plus transparent que ce soit intégré. Ça faisait partie des conventions que j'ai vérifiées et qui m'ont interpellée. Une autre comprend un tarif ne correspondant à rien.

René MOREAU : vous me direz de quelle convention il s'agit afin que je vérifie également.

Les tarifs 2016 proposés sont adoptés à l'unanimité.

Tarifs applicables à la mise à disposition de la salle multi-activités

Le Maire présente la délibération : il rappelle la situation du Nergi Club à la fin de la saison 2014/2015 et la démission des membres du bureau de l'association. Une nouvelle présidente a été désignée mais n'a pu éviter le dépôt de bilan. Cela a posé problème sur la continuité de l'activité, sur le devenir du matériel même. En octobre, a eu lieu une nouvelle démission du bureau, alors que les activités étaient proposées depuis le début de la saison 2015/2016 (septembre 2015). Avec le statut des intervenantes (auto-entrepreneuses), le maire a indiqué qu'il était impossible de bénéficier de la salle à titre gratuit.

Le maire propose un prix modique (70,00 € par intervenante et pour la saison) pour 2015/2016 pour les aider à développer les activités.

Franck GATOUNES : je pense qu'avec une délibération comme celle-là, on est en train d'ouvrir une brèche. Il s'agit d'une activité privée, que l'on héberge payant, mais c'est presque gratuit. Je trouve que ce n'est pas normal d'utiliser un espace public pour une activité privée.

René MOREAU : ils ont cru bien faire, relever l'association. Cette activité était lancée dès septembre avec des adhérentes et je ne veux pas les tuer.

Françoise TOIRON : comment ça se passe au niveau de l'assurance ?

Marie-Christine MOURARET : chaque intervenante a sa propre assurance.

Claudette MARSEILLE : une convention a-t-elle été passée ?

René MOREAU : c'est l'objet de la présente délibération.

Marie-Christine MOURARET : le dossier n'a pas été ficelé dès le départ, il y a eu des ambiguïtés, des malentendus. On vient régulariser une fois de plus après coup. Ce n'est pas une bonne façon de fonctionner selon moi.

René MOREAU : l'association a finalement disparu en octobre dernier et j'ai tout de suite rencontré la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et j'ai recherché une autre association support.

Marie-Christine MOURARET : la situation était connue avant.

René MOREAU : en septembre, j'avais une présidente face à moi.

Marie-Christine MOURARET : c'est la façon dont ça été fait, les intervenantes sont passées un peu en force, et c'est ce qui me dérange.

Franck GATOUNES : il n'y a pas eu de convention avec les intervenantes depuis septembre ?

René MOREAU : l'association a été dissoute seulement à l'automne et je n'ai pas pu passer une convention gratuite avec des auto-entrepreneuses.

Françoise TOIRON : pour la suite, il faudra s'y prendre tôt.

Marie-Christine MOURARET : il faudra que la convention prenne fin le 30 juin 2016.

La délibération est adoptée à la majorité : VOTE CONTRE : Franck GATOUNES ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET ; Claudette MARSEILLE, Françoise TOIRON et Michel GAIGNAIRE.

Locations permanentes 2016

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs applicables aux locations permanentes pour 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Tarifs 2016 de vente de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES propose les tarifs 2016 applicables à la vente de chaleur. Les tarifs sont maintenus et une précision est apportée quant à la répartition de l'abonnement entre gros entretien/renouvellement et le reste des charges fixes, à la demande de la gendarmerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fixation de la participation applicable à Furmeyer pour la prise en charge des effluents

Jean-Paul ARTIGUES propose de réviser les tarifs applicables à Furmeyer pour 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget de la commune

Jean-Paul ARTIGUES propose de lister les opérations d'investissement qui pourraient être lancées avant le vote du BP 2016, dans la limite du quart des dépenses d'investissement 2015.

La délibération est adoptée à la majorité : VOTE CONTRE : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget eau

Jean-Paul ARTIGUES propose de lister les opérations d'investissement qui pourraient être lancées avant le vote du BP 2016, dans la limite du quart des dépenses d'investissement 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Autorisation de mandatement du 1/4 des dépenses d'investissement du budget réseau de chaleur

Jean-Paul ARTIGUES propose de lister les opérations d'investissement qui pourraient être lancées avant le vote du BP 2016, dans la limite du quart des dépenses d'investissement 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Versement d'acomptes de subventions aux associations

Jean-Paul ARTIGUES propose de verser un acompte sur les subventions 2016 à certaines associations, notamment celles employant du personnel.

Le Maire précise que l'association Festicorso ne bénéficiera pas cette année de cet acompte car elle n'a plus de problème de trésorerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire précise que la délibération relative à la subvention au CCAS est retirée de l'ordre du jour car la situation financière du CCAS correspond au prévisionnel.

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Christine MOURARET laisse à disposition des élus documents et pétition concernant la Haute Tension : collectif NO THT 05.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.